Plan Local d'Urbanisme

COMMUNE DELEGUEE DE SAINT MARTIN DE BELLEVILLE
Département de la Savoie

Val Thorens

9

ECHELLE
1/2500

REVISION GENERALE
Approuvé par délibération du 20/07/2020

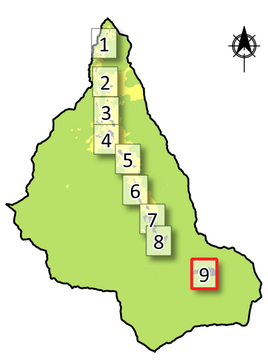

0 100 200 m

anteagroup

Zonage PLU
- Limite des zones
- Agricole
- A Urbaniser
- Naturelle
- Urbain (A)
- Urbain (D)
- Urbain (E)
- Urbain (G)
- Urbain (S)
- Urbain (Z)

Cadastre
- Bâti dur
- Bâti léger
- Bâti non cadastré
- Parcelle cadastrale
- Lieux-dits

Prescriptions
- Chalet d'alpage
- Lac de faible importance (L122-12)
- Emplacement Réservé (L151-41)
- Zone humide (L.121-23 R.121-4 5°)
- Arrêté préfectoral de protection de biotope
- Périmètre d'application du PPRNP
- Périmètre de protection immédiat et rapproché de captage AEP
- Secteur comportant une orientation d'aménagement et de programmation (L151-6)
- Bâtiment agricole abritant des annimaux
- Restaurant d'altitude

Autre
- Cours busés des torrents

Signification des noms de zones

Zones Urbaines
- UA : zone d'habitat ancien
- UA-t : zone d'habitat ancien réservée au développement touristique
- UD : zone d'extension en continuité des villages
- UD-t : zone d'extension en continuité des villages réservée au développement touristique
- UE : zone d'équipements publics et collectifs
- UG : zone urbaine des Grangerais
- USM : zone urbanisée correspondant à la station des Menuires
- USM : zone urbanisée correspondant à la station des Menuires réservée au développement touristique
- USValT : zone urbanisée correspondant à la station de Val Thorens
- UZ : zone artisanale de stockage et d'entreposage des Menuires

Zones A Urbaniser
- 1AUg : zone à urbaniser des Grangeraies
- 1AUv (a,b,c,e,f,g,h,i,j,k) : zone à urbaniser localisées en continuité des villages

Indice "r" : zone à risque fort, inconstructible (PPRNP)

Zones Agricoles
- A : zone agricole
- AP : zone agricole protégée correspondant aux zones agricoles stratégiques du SCOT Tarentaise-Vanoise
- AS : zone agricole support du domaine skiable en hiver
- ASf : zone agricole en dehors du domaine skiable gravitairement accessible destinée à la pratique du ski de fond en hiver
- AG : zone agricole correspondant à l'emprise du golf de Saint-Martin-de-Belleville
- ASG : zone agricole support du domaine skiable en hiver et correspondant à l'emprise du Golf
- APS : zone agricole protégée support du domaine skiable en hiver
- APSf : zone agricole protégée destinée à la pratique du ski de fond en hiver
- ASfG : zone agricole correspondant à l'emprise du golf de Saint Martin et destinée à la pratique du ski de fond en hiver

Zones Naturelles
- N : zone naturelle
- NS : zone naturelle support du domaine skiable en hiver
- NSf : zone naturelle en dehors du domaine skiable gravitairement accessible destinées à la pratique du ski de fond en hiver
- NSC : zone naturelle correspondant à une aire de camping aux Menuires
- N-envt : zone naturelle qui correspond à la zone naturelle préservée de la Vallée des encombres, le Vallon du Lou et les rives du torrent des Encombres au droit du village de Villarenger
- NSM : zone naturelle ou sont autorisés les terrains pour la pratique de sports de loisirs motorisés
- NSCimeC : zone naturelle comprise dans le domaine skiable encadrant le développement du sommet de la Cime de Caron